

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
17 JANVIER 2007**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de janvier deux mille sept (17 janvier 2007), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;

Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;

Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;

Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;

Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;

Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

ABSENTS

Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2007-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré avec les modifications suivantes :

6.1 Rapport du président du comité de sécurité publique;

11.3 Signature du Pacte rural.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2006;

4. Finances :

4.1 Liste des chèques émis;

5. Aménagement du territoire :

5.1 Conformité d'un règlement municipal;

5.1.1 Règlement de zonage # 270-02-10-06 de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

5.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement remplaçant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- 5.3 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (Demande de la Fédération de l'UPA de la Mauricie);
- 6. Rapports :
 - 6.1 Rapport du président du comité de sécurité publique;
- 7. Foire des villages;
- 8. Demandes d'appui :
 - 8.1 MRC des Basques (Résolution concernant le programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence);
 - 8.2 MRC Nicolet-Yamaska (Résolution relative aux conditions de service d'Hydro-Québec);
 - 8.3 MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (Résolution concernant une demande de subvention pour les salaires versés aux pompiers dans le cadre de leur formation obligatoire);
- 9. Correspondance déposée (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
- 10. Pour votre information (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
- 11. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - 11.1 Octroi du contrat - Numérisation des matrices graphiques;
 - 11.2 Nomination au comité de développement rural;
 - 11.3 Signature du Pacte rural;
- 12. Période de questions;
- 13. Clôture de la séance.

Adoptée.

2007-01-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2006

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 20 décembre 2006, tel que rédigé.

Adoptée.

4. FINANCES

2007-01-003

4.1 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 2696 à 2719 au 17 janvier 2007 totalisant 34 600,40 \$.

Adoptée.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / AVIS DE CONFORMITÉ

2007-01-004

5.1.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 270-02-10-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) les municipalités doivent transmettre à la MRC des Chenaux, en temps opportun, tout règlement de modification de leur instrument d'urbanisme requis aux fins de la conformité au schéma d'aménagement;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le contenu du règlement numéro 270-02-10-06 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, vu sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et donne l'autorisation au directeur général d'émettre et de transmettre le certificat de conformité, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée.

2007-01-005 5.2 **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, donne un avis à l'effet qu'il présentera, lors d'une prochaine séance publique, un règlement pour le remplacement du schéma d'aménagement et de développement révisé.

2007-01-006 5.3 **AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION ET D'EXTENSION POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE L'UPA DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN MILIEU FORESTIER – VOLET II, ANNÉES 2006-2007**

Considérant que la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie a présenté un projet dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – volet II, au cours de l'année 2006, intitulé «Remise en production, stabilisation et revitalisation des bandes riveraines agricoles et mise en valeur des boisés de fermes» et demande l'autorisation pour en modifier légèrement les éléments admissibles, soit le dégagement de plantations comportant des plans de plus d'un mètre de hauteur (code 0717);

Considérant que cette demande porte également sur une prolongation de la date limite de réalisation;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de la Fédération de l'UPA de la Mauricie et autorise la prolongation de l'entente jusqu'au 31 août 2007.

Adoptée.

6. RAPPORT

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président, monsieur Gilles Devault, résume les discussions qui ont été tenues lors de la dernière réunion du comité de sécurité publique du 16 janvier 2007.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Le compte rendu de cette rencontre sera expédié sous peu. Il contiendra des statistiques intéressantes des activités de la Sûreté du Québec sur notre territoire. Monsieur Devault informe ses collègues qu'un portail de la Sûreté du Québec sera accessible bientôt sur Internet et que l'on pourra y retrouver des informations sur notre MRC.

Un document a été remis à chaque maire afin d'apporter certaines précisions sur l'obligation d'utiliser un surveillant à pied devant une souffleuse.

2007-01-007

7. FOIRE DES VILLAGES

Considérant que notre MRC est inscrite à l'édition 2007 de la Foire des villages organisée par Solidarité rurale du Québec;

Considérant qu'une participation des élus du conseil au colloque tenu en marge de cet événement est souhaitable;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan et préfet suppléant, à participer au colloque organisé en marge de la Foire des villages 2007.

Il est également résolu que les frais de déplacement et de séjour de monsieur Fortin lui soit remboursé sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

8. DEMANDES D'APPUI

2007-01-008

8.1 APPUI À LA MRC DES BASQUES CONCERNANT LE PROGRAMME DE TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

Considérant que 75 % du Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence doit être affecté aux infrastructures d'eau et d'égout;

Considérant que plusieurs municipalités ne peuvent pas avoir accès à ce programme à cause des critères;

Considérant que la nouvelle politique de la ruralité mentionne dans sa clause de modulation à la page 30 (Politique nationale de la ruralité 2007-2014) "Les politiques et les programmes des ministères et des organismes gouvernementaux devront tenir compte des caractéristiques du territoire, en particulier des milieux ruraux, et adapter leurs interventions en conséquence";

Considérant que la MRC des Basques a entrepris une démarche auprès du gouvernement provincial afin d'alléger ce programme afin qu'il soit admissible à toutes les municipalités;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu :

Que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la MRC des Basques dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que :

- le programme de la taxe d'accise soit administré par les MRC à l'image des argents de la politique de la ruralité dont le gouvernement a fait l'éloge de cette administration le 7 décembre dernier;
- la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, accueille favorablement la demande formulée par la MRC des Basques visant à l'application de la clause modulatoire de la politique de la ruralité sur ce programme afin que plus de municipalités puissent utiliser ce programme.

Adoptée.

2007-01-009

8.2 APPUI À LA MRC NICOLET-YAMASKA RELATIVEMENT AUX CONDITIONS DE SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC

Considérant qu'en septembre 2006 une résolution était transmise au Premier Ministre du Québec, au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, à la ministre des Affaires municipales et des Régions et à la FQM demandant au gouvernement du Québec de forcer Hydro-Québec à modifier son règlement concernant le paiement des infrastructures électriques lors de développements résidentiels dans les milieux ruraux;

Considérant que pour toute réponse à cette résolution la MRC a reçu une lettre au contenu évasif provenant du cabinet du ministre des Ressources naturelles et de la Faune qui ne répond en rien aux attentes de la MRC;

Considérant que l'hydro-électricité est une richesse collective et qu'Hydro-Québec est une société d'État au service de la population du Québec;

Considérant que l'électricité est un service essentiel au développement des régions et que la réalité du développement des régions ne peut être comparée à celle des grands centres urbains quant à la dimension des nouveaux aménagements urbains et que cette différence commande des actions particulières du gouvernement et de ses sociétés d'état à l'égard des milieux ruraux;

Considérant que le troisième objectif de la nouvelle politique de la ruralité, récemment adoptée par le gouvernement, est « d'accroître l'effort de modulation et d'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux », et qui en ce sens, la politique actuelle d'Hydro-Québec est opposée à celle-ci;

Considérant que le fait d'exiger qu'Hydro-Québec assouplisse ses normes pour défrayer les coûts de développement de réseau électrique en milieu rural pour tenir compte de la réalité propre à ce milieu répond tout à fait à cet objectif;

Considérant que la politique actuelle d'Hydro-Québec défavorise le milieu rural par rapport au milieu urbain ce qui est inacceptable compte tenu des difficultés que les milieux ruraux connaissent relativement à la baisse de population;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le Québec, en électrifiant les campagnes dans les années 40 et en nationalisant l'électricité dans les années 60, a permis au Québec rural de s'approprier un fantastique moyen de développement, il est malheureux de constater que cette innovation est bafouée dans certaines politiques d'Hydro-Québec;

Considérant que le conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska demande l'appui de l'ensemble des MRC du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie le conseil de la MRC Nicolet-Yamaska dans ses démarches auprès du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et d'Hydro-Québec consistant à :

- ▶ refuser l'argumentaire exprimé par le bureau du ministre des Ressources naturelles et de la Faune relativement à la résolution de la MRC;
- ▶ de réaffirmer sa position à l'égard de la demande adressée à Hydro-Québec relativement à sa politique de tarification pour le développement de nouveaux secteurs résidentiels en milieu rural.

Il est également résolu qu'une copie de la présente soit également transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à Solidarité rurale du Québec.

Adoptée.

2007-01-010

8.3 APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES SALAIRES VERSÉS AUX POMPIERS DANS LE CADRE DE LEUR FORMATION OBLIGATOIRE

Considérant le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (L.R.Q., c. S-3.4, r.0.1) ;

Considérant que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau demande l'appui des MRC du Québec à sa démarche auprès du gouvernement du Québec afin que soit subventionnée la totalité des salaires versés aux pompiers dans le cadre de leur formation;

Considérant que les motifs invoqués collent à la réalité de la plupart des MRC du Québec;

Considérant qu'à terme, le salaire versé par les municipalités locales aux pompiers dans le cadre de leur formation atteindra des sommes très considérables;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- que le conseil de la MRC des Chenaux appuie le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches consistant à demander au Gouvernement du Québec, par l'entremise de programme d'Emploi Québec, de subventionner la totalité des salaires versés aux pompiers dans le cadre de leur formation;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 2- qu'une copie de cette résolution soit transmise à la FQM et à l'UMQ, pour information.

Adoptée.

9. CORRESPONDANCE

- Ministre de l'Industrie (Suivi de la résolution du conseil de la MRC concernant la situation actuelle de l'industrie forestière du Québec);
- Commission du Chemin-du-Roy (Fiscalité scolaire);
- Hydro-Québec (Demande de vérification du compteur);
- Bélanger, Sauvé avocats (Désistement concernant le règlement sur les matières résiduelles ICI);
- Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Participation limitée envers la MRC);
- MRC de Rimouski-Neigette (Appel d'offres d'Hydro-Québec/Modifications des critères d'analyse des soumissions);
- Municipalité de Saint-Narcisse (Implication financière/Planification stratégique du territoire de la MRC).

10. POUR VOTRE INFORMATION (UNE COPIE DE CHACUN DE CES DOCUMENTS EST DISPONIBLE SUR DEMANDE)

- MRC du Haut-Richelieu (Résolution numéro 10849-06 concernant l'assemblée des préfets / sessions de consultation);
- Agriculture, Pêcheries et Alimentation (Documentation à l'égard du secteur agricole et agroalimentaire de la Mauricie);
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (Politique nationale de la ruralité 2007-2014);
- TGV Net Mauricie (Rapport des branchements dans la MRC des Chenaux).

11. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2007-01-011

11.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LA NUMÉRISATION DES MATRICES GRAPHIQUES

Considérant que deux municipalités du territoire de la MRC des Chenaux font l'objet d'une rénovation de leur cadastre par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, nécessitant l'utilisation de la géomatique pour la gestion et la mise à jour des matrices graphiques;

Considérant qu'à compter de l'année 2007 un service nouveau sera offert aux municipalités consistant à la réalisation de travaux en matière d'urbanisme, rendant indispensable l'utilisation de la géomatique au bénéfice des municipalités clientes;

Considérant qu'à ces fins, un appel d'offres a paru dans le quotidien Le Nouvelliste ainsi que dans le système de publication électronique SÉAO;

Considérant que trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres du 22 décembre 2006;

Considérant le résultat de l'analyse des soumissions en regard du contenu du cahier des charges et la recommandation faite par le directeur général visant le plus bas soumissionnaire conforme;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux octroie le contrat à l'entreprise Groupe géomatique Azimut Inc. de Saint-Lambert au coût total, avant taxes, de 117 322,01 \$;

Il est également résolu :

- 1- que cette dépense soit entièrement financée par le règlement d'emprunt numéro 2006-12-46;
- 2- que messieurs Gérard Bruneau, préfet et Pierre St-Onge, directeur général soient et sont par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant le cas échéant;
- 3- que la présente résolution prenne effet à la date d'approbation du règlement d'emprunt 2006-12-46 par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée.

2007-01-012

11.2 NOMINATION AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Considérant ce conseil a formé un comité nommé « Comité de développement rural » aux fins de la réalisation et de la gestion du plan de travail ainsi que pour l'analyse et la recommandation des projets soumis dans le cadre du Pacte rural;

Considérant que ce comité compte parmi ses membres une participation de la Corporation de développement communautaire des Chenaux jusqu'ici représentée par madame Diane Aubut;

Considérant que cette dernière, en tant que présidente dudit organisme, a informé ce conseil qu'elle se retirait du comité, tout précisant que le conseil d'administration de la CDC des Chenaux a proposé à l'unanimité la nomination de son coordonnateur, monsieur Jean Brouillette;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux nomme monsieur Jean Brouillette, coordonnateur de la CDC des Chenaux, comme membre du Comité de développement rural et remercie madame Diane Aubut pour son dévouement et la qualité de son implication.

Adoptée.

2007-01-013

11.3 SIGNATURE DU PACTE RURAL

Considérant que le gouvernement du Québec a reconduit la politique nationale sur la ruralité pour les sept prochaines années;

Considérant que le territoire de la MRC des Chenaux est entièrement couvert par l'application de cette politique et qu'un protocole d'entente devra être signé entre le gouvernement du Québec et notre MRC;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospier, et résolu que ce conseil désigne son préfet, monsieur Gérard Bruneau, en tant que signataire du pacte rural à convenir avec le gouvernement du Québec, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil s'unissent pour adresser la bienvenue à madame Louise Plante, journaliste pour le quotidien « Le Nouvelliste », qui couvrira désormais les dossiers de la MRC des Chenaux.

2007-01-014

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et cinq minutes (20 h 05), il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET